



Séance du lundi 05 décembre 2016

Date de la convocation: 29/11/2016

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2016

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille seize et le cinq décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 8

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 8

Pour:
7

Représentés:

Secrétaire de
séance:
GAINARD Jérôme

Excusés: Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

Absents:

Objet: REMBOURSEMENT FACTURE SITE WEB MAIRIE - DE_2016_012

Monsieur le maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, adjoint au maire explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie créé par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire.

Le montant du forfait pour 2016/2017 n'a pas varié et s'élève à 178,80 US\$, soit 166.93€ (facture 124602954 du 31 octobre 2016), le montant de la souscription du domaine reconductible pour 2 ans s'élève à 33,48US\$, soit 31.22€ (facture 124898313 du 6 novembre 2016)

Le paiement a été effectué en ligne et la somme de 198.15€ a été prélevée sur le compte bancaire personnel de Guy FAVAREL, maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Guy FAVAREL, maire, de 198.15€

MANDATE le 1^{er} adjoint au maire de l'exécution de cette décision.

Fait été délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

Le Maire adjoint : Jean-Claude CASSAGNE

Date réception Préfecture et publication le : 06/12/20106